

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2018

N° 2018-98

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	50
	Dont 7 procurations
Votes pour : 50	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	8 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (43) : TARDOS Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande, LAIREZ Céline

Titulaires absents non représentés (14) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique.

Procurations (7) :
TREY Jean-Claude à CHAZOTTES Michel
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis
MALERE Hélène à PETIT Maurice
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
BRUN Didier à RICARD Louis
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Budget GEMAPI –
Décision Modificative n° 1

M. Henri ARMANET a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaires de modifications d'imputations sur le budget GEMAPI de la CCAL :

- Des travaux prévus sur le compte d'investissement 2318 « « Autres immo. Corporelles en cours » doivent être portés sur le compte 61521 « Entretien et réparations sur biens immobiliers – Terrains », car ce sont des opérations d'entretien du PPG, et des travaux d'urgence de curage et d'enlèvement d'embâcles.

- Aussi, le lancement de ces programmes de travaux est conditionné par la consultation d'entreprises sur la plateforme du Groupe Dépêche « O²pub ». Il est nécessaire d'inscrire des crédits sur le compte 6231 « Annonces et insertions ».
- Ces mouvements des comptes de dépenses d'une section à une autre induisent des mouvements de comptes de recettes au niveau des subventions.

Monsieur le Président propose de modifier les inscriptions budgétaires par une Décision Budgétaire Modificative n°1 sur le budget GEMAPI 2018 de la CCAL de la manière suivante :

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
011	61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	0	+ 70 000,00 €	70 000,00 €
011	6231	Publicité, publications, relations publiques – Annonces et insertions	0	+ 5 400,00 €	5 400,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	189 838,00 €	-75 400,00 €	114 438,00 €

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
23	2318	Autres immos corp. En cours	222 000,00 €	-75 400,00 €	146 600,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
021	021	Virement à la section de fonctionnement	189 838,00 €	- 75 400,00 €	114 438,00 €

Monsieur le Président propose d'en débattre.

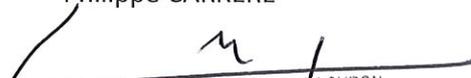
Après en avoir délibéré **et à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE


 COMMUNAUTE DE COMMUNES AURI LOURON
 Château de Ségure
 65240 ARREAU